

Acte certifié exécutoire

Adopté par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

du Luberon

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2017 CS 43 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU PARC

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Laurence PONCHON, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Christiane NAJI, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Nelly BAJOLLE, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Philippe ROUX, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Pascal DEPOISSON, Pierre PESSEMESE, Daniel LECORNEC, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Anne-Cécile REUS à Fernand PEREZ

Messieurs

Jacques DECUIGNIERES à André BERGER
Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Mathias MEIGNAN à Arnaud BOUTET
Pierre POURCIN donne pouvoir à André BOUFFIER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Bénédicte MARTIN, Geneviève RECUBERT

Monsieur Rémy RAYE

Etaient aussi présents

Mesdames Marie-Christine KADLER, Sandrine REDENTI

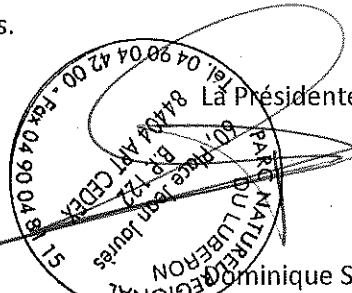
Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L333-3 et D333-15-1 du Code de l'environnement,
Vu le décret n° 2006-1614 du 15/12/2006 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de président et vice-président de parc naturel régional et modifiant le Code de l'environnement,
Vu le décret du 20 mai 2009 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional du Luberon,
Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon,
Considérant que la population du territoire du Parc naturel régional du Luberon s'élève à 176 496 habitants au 1^{er} janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ALLOUER** une indemnité de fonction au Président et aux 5 Vice-Présidents du Parc ;
- **DE FIXER** les taux suivants en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale :
 - o Président : 30 %
 - o 1^{er} Vice-président : 9 %
 - o 2^{ème} Vice-président : 9 %
 - o 3^{ème} Vice-président : 9 %
 - o 4^{ème} Vice-président : 9 %
 - o 5^{ème} Vice-président : 9 %
- **DE VERSER** ces indemnités à compter de la date :
 - o De sa désignation pour le Président
 - o De la date d'entrée en vigueur des arrêtés de délégation de fonction pour les Vice-Présidents
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0